



## Vente de vehicule occasion

Par **Ali1998**, le 19/10/2024 à 18:21

j'ai vendu ma voiture d'occasion, j'ai barré la carte grise et on a fait le document de cession de véhicules j'ai pas déclaré à l'ANTS la personne en face, elle a pas fait la carte grise Ce qui fait, je reçois les amendes à mon nom. Quelle démarche Puis-je suivre pour régler ce problème sachant que le véhicule il est immobilisé,

Merci en avance

Par **Louxor\_91**, le 19/10/2024 à 18:28

déclarer la cession a l'ANTS...? pour l'administration vous êtes toujours le propriétaire dudit véhicule.

Par **Fructidor**, le 19/10/2024 à 18:29

Bonjour

Vous avez l'identité de la personne, vous pouvez donc prouver que vous n'étiez pas le conducteur.

D'autre part, prenez contact avec l'ANTS de toute urgence ou saisissez votre vente sur le site

Enfin, je vous conseille de signaler les faits aux forces de l'ordre.

Par **Ali1998**, le 19/10/2024 à 19:28

Justement je suis partis pour déclarer chez l'agence de carte grise , ce n'est pas possible car le véhicule et immobilisé administrativement,

J'arrive pas a joindre l'ANTS,

Je suis parti chez les gendarmes pour déclarer ou porter plainte contre la personne, il me disent qu'il peuvent rien faire